



Terrain sans propriétaire

Par **cabanes**, le **30/01/2015** à **15:21**

bonjour je vous contacte pour vous demande comment faire car depuis une vingtaine d'année j'exploite une parcelle(prés)qui appartenait a Madame XXXXXX décédé en 2002.je suis rentré en contact avec ces héritiers qui mon dit avoir refusé l'héritage.(attestation a l'appui).Comment faire pour avoir ce terrain en propriété merci.

Par **aguesseau**, le **30/01/2015** à **16:59**

bjr,
si les héritiers ont tous refusé la succession, la succession est alors en déshérence et acquise à l'état.
vous pouvez vous renseigner auprès du fichier immobilier du service de la publicité foncière (ex-hypothèque).
vous pouvez en acquérir la propriété en faisant jouer la prescription acquisitive prévue à l'article 2261 du code civil, il faut voir avec un avocat pour cette procédure devant le tribunal.
cdt

Par **moisse**, le **30/01/2015** à **17:11**

Sauf qu'on ne peut pas bénéficier de possession par la prescription acquisitive des biens de l'état qui sont inaliénables.